



## je souhaite quitter la région en cours de divorce

Par **muriel67**, le **04/08/2011** à **12:12**

Bonjour,

Séparée depuis fin 2007 nous avons décidé de divorcé. Sommes déjà passé au tribunal il y a un mois de cela pour un divorce consentement mutuel, sauf que ma situation professionnelle a changé et je me retrouve au chômage avec des indemnités qui vont tomber en octobre. Nous avons choisi jusqu'ici la garde alternée. Pour des raisons personnelles et professionnelle (en vue d'être auto-entrepreneur) j'ai décidé de quitter la région pour la Bretagne fin septembre. Cela tombe bien puisque mon propriétaire souhaite mettre l'appartement en vente. Ma question puis-je quitter la région fin septembre maintenant que la donne à changé et surtout que le prochain rendez-vous au tribunal n'est pas fixé avant fin septembre si nous arrivons à tomber d'accord. Merci pour votre réponse. Cordialement Muriel

Par **Domil**, le **04/08/2011** à **13:53**

Le divorce par consentement mutuel se passe en une seule audience. Donc si vous avez déjà vu le JAF, vous n'aurez pas d'autre audience et le divorce sera prononcé (vous recevrez le jugement)